



**HAL**  
open science

# Écologisation des arbres dans les agroforêts des Ghâts occidentaux (Inde)

Christelle Hinnewinkel, Sylvie Guillerme, Béatrice Moppert

► **To cite this version:**

Christelle Hinnewinkel, Sylvie Guillerme, Béatrice Moppert. Écologisation des arbres dans les agroforêts des Ghâts occidentaux (Inde). Développement durable et territoires, 2017, 8 (1), 10.4000/developpementdurable.11527 . hal-01670179

**HAL Id: hal-01670179**

**<https://univ-tlse2.hal.science/hal-01670179>**

Submitted on 21 Dec 2017

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial 4.0 International License

---

# Écologisation des arbres dans les agroforêts des Ghâts occidentaux (Inde)

*Greening of trees in Western Ghats agroforests (India)*

Christelle Hinnewinkel, Sylvie Guillerme et Béatrice Moppert

---

*Le travail d'interprète réalisé par V. Vasudevan ainsi que le soutien logistique du CTRD ont représenté une aide indispensable sur le terrain. Cette étude n'aurait pas pu être menée sans le soutien financier du « Programme Agriculture et Développement Durable », projet « ANR-06-PADD-014, Popular » et les stimulantes discussions de l'équipe de ce projet. La Maison des Sciences de l'Homme et l'Indian Council for Social Science Research (Indo-French cultural exchange programme) nous ont également apporté un soutien financier et logistique très appréciable. Sans les riches discussions avec Ajit Menon, ce texte n'existerait pas. La relecture attentive et les multiples suggestions des deux évaluateurs ont aussi grandement permis de clarifier notre propos. Nous tenons à remercier chaleureusement toutes ces personnes ainsi que les nombreux habitants de Barathy Nagar qui ont accepté de partager de leur temps avec nous.*

- 1 Le couvert arboré des Ghâts occidentaux est essentiellement constitué de forêts gérées par les forestiers<sup>1</sup> et de parcelles agroforestières cultivées par des agriculteurs. Dans les deux cas, des arbres qui ont poussé de façon spontanée, et des arbres délibérément plantés sont présents. L'arbre ayant un statut hybride entre sauvage et domestique (Latour, 1997), il constitue un objet d'étude intéressant pour analyser l'articulation entre d'une part le discours écologiste sur l'arbre et les pratiques de protection, et d'autre part le discours sur la ressource arborée et les pratiques d'exploitation de cette ressource.
- 2 La dernière évaluation de la ressource forestière et arborée du *Forest Survey of India* (FSI, 2013) met en évidence à la fois l'abondance de la ressource arborée dans ces paysages montagnards et les tensions qui existent à propos de son usage. Ainsi, même si la densité arborée des Ghâts occidentaux est l'une des plus élevées de l'Inde avec plus de 6 000 m<sup>3</sup>/km<sup>2</sup> de bois sur pied (FSI, 2013 : 51)<sup>2</sup>, la dégradation de la ressource arborée préoccupe les

forestiers indiens qui estiment que la moitié des forêts ne se régénère pas en raison de coupes ou écorçages illégaux (FSI, 2013 : 60). Pour mieux cerner les enjeux de ces tensions à propos des usages de l'arbre, nous proposons d'examiner les modalités actuelles de qualification de la ressource arborée, entendues ici comme étant l'ensemble des discours sur l'arbre et des usages de l'arbre qui façonnent sa définition. En effet, objet de diverses appropriations qui interagissent entre elles, l'arbre se définit de multiples façons selon les savoirs et leur reconnaissance. La ressource étant une réalité matérielle ou idéale entrant dans un processus de production qui permet de créer une richesse (Lévy et Lussault, 2003 ; Gumuchian et Pequeur, 2007), nous avons cherché à mettre en lumière l'évolution en cours de l'appropriation idéale et matérielle de l'arbre (Godelier, 1984) par les forestiers et les populations locales. Cette appropriation est décryptée à travers l'analyse des usages, des règles et des discours.

- 3 Depuis les années 1990, l'administration forestière indienne a pour mission de protéger les fonctions écologiques des forêts. Il s'agit d'assurer le maintien des services écosystémiques (SE) (MEA, 2005) de support et de régulation. Cependant, cette conception écologique de l'arbre défendue par l'administration se confronte sur le terrain aux usages de l'arbre, autrement dit aux SE de production et aux SE culturels rendus par les arbres. L'argument avancé ici est que la mise en avant par les politiques publiques des SE de support et de régulation conduit à une écologisation d'une partie des arbres dans des petites agroforêts des Ghâts. En effet, l'analyse des discours et des pratiques des agriculteurs qui créent et gèrent les agroforêts étudiées révèle un « processus d'intégration des enjeux écologiques dans les pratiques » (Mathevet et Couespel, 2012 : 66). Cette écologisation passe notamment par la (re)qualification de la ressource arborée des agroforêts par les agriculteurs.
- 4 Afin de connaître les discours et les pratiques des populations qui dépendent des arbres, une enquête<sup>3</sup> a été menée à O'Valley, une vallée où l'histoire de la gestion forestière est à l'origine d'une décision de justice, le *Godavarman verdict*<sup>4</sup>, qui a joué un rôle déterminant dans l'écologisation des pratiques de la gestion forestière indienne. Cette enquête auprès de 93 familles parmi les 473 foyers de Barathy Nagar, hameau situé à O'Valley dans le district des Nilgiri a pour objectif de recueillir des informations sur les arbres utilisés par la population qui dépend le plus de cette ressource. La majorité des personnes rencontrées sont des petits agriculteurs. Parmi les 93 foyers enquêtés, 22 familles sans terre dépendent uniquement de salaires d'ouvriers agricoles, 65 sont de très petits et petits agriculteurs<sup>5</sup> qui possèdent moins de 2 hectares de terre, et 6 possèdent entre 2 et 8 hectares. Les agriculteurs rencontrés pratiquent tous des cultures mixtes associant théiers, caféiers, poivriers, aréquiers, cardamome et gingembre selon des proportions variées<sup>6</sup>. Des entretiens ont également été menés auprès de quatre agents de la division forestière de Gudalur<sup>7</sup> en charge de la gestion des forêts de cette vallée.
- 5 À O'Valley, le développement des plantations de cardamome, thé ou café, petites ou grandes, a considérablement modifié le paysage mais n'a pas pour autant fait disparaître l'arbre, car ce dernier est un élément important des systèmes agraires. Cependant, le modèle agroforestier de mise en valeur des terres est aujourd'hui remis en question par l'administration forestière qui souhaite protéger les forêts de cette vallée. Cette nouvelle manière de considérer les forêts influence la qualification de la ressource arborée. Ainsi, quand les agriculteurs de Barathy Nagar décrivent les arbres de leurs agroforêts, ils commencent par distinguer « leurs » arbres, les « *sontha edathu marangal*<sup>8</sup> » tels que le jacquier, le *silver oak*, l'aréquier et le manguier, des arbres « forestiers », les « *kathu*

*marangal*<sup>9</sup> » tels que le *venteak*, deux variétés de *vattakanni* et le bois de rose<sup>10</sup>. La législation influence le choix des arbres par les agriculteurs et donc la constitution du cortège arboré des agroforêts des Ghâts (Guillerme *et al.*, 2011). Ce couvert arboré sur les terres agricoles, issu à la fois de pratiques agricoles et de l'impact des politiques forestières, constitue ce que Geneviève Michon et ses collègues nomment une « forêt rurale » (Michon *et al.*, 2013). Pour comprendre les enjeux de cette distinction au sein des agroforêts entre « nos arbres » et les « arbres forestiers », nous avons alors cherché à retracer l'histoire récente de l'appropriation de la ressource arborée par l'État. Les observations de terrain à Barathy Nagar associées aux enquêtes ont donc été complétées par une analyse des deux derniers plans de gestion des forêts (période de 1998 à 2018) de la division forestière de Gudalur à laquelle appartient O'Valley, de 13 inventaires forestiers (de 1987 à 2013) et de la législation forestière.

## 1. Construction étatique de l'arbre : de la ressource ligneuse aux fonctions écologiques

- 6 L'administration forestière en Inde a, dès le XIX<sup>e</sup> siècle, cherché à estimer le stock de bois sur pied et à mettre en place un rendement soutenable pour assurer le renouvellement de la ressource ligneuse. Avec cette gestion dite scientifique, les forêts indiennes n'ont pas échappé au processus d'enclosure<sup>11</sup> (Guha, 1983 ; Buchy, 1996 ; Rangarajan, 1996), mais la justification de l'enclosure a changé au cours du XX<sup>e</sup> siècle. L'analyse de l'évolution de la politique forestière indienne de cette période révèle en effet trois agendas, l'économique, l'environnemental et le social ; les deux derniers prenant plus d'importance au cours de la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle.

### 1.1. De l'enclosure de la ressource ligneuse à celle des fonctions écologiques

- 7 Le discours naturaliste à propos de l'arbre a toujours existé au sein de l'administration forestière indienne. Selon *l'Imperial Forest Policy* de 1892, les objectifs de la gestion forestière coloniale sont d'assurer le bien-être du pays et de maintenir une couverture forestière suffisante pour à la fois préserver l'environnement du pays et subvenir aux besoins de la population (Kinhal, 2005). Dans sa typologie des forêts publiques, cette politique accorde d'ailleurs une place aux enjeux environnementaux en distinguant des forêts destinées à la préservation de l'environnement à côté des forêts productrices de bois de grande valeur commerciale, des forêts dites « mineures » (productrices de bois de moindre valeur et de bois de chauffe), et des forêts pâturées.
- 8 Cependant, l'exploitation forestière est l'objectif principal de la politique forestière coloniale (Guha, 1983 : 1887). L'introduction de *l'Indian Forest Act* promulgué en 1878 et consolidé en 1927 affiche la priorité économique en affirmant que les principaux objectifs de cette loi sont l'appropriation des forêts par l'État et le contrôle de la ressource ligneuse. Cette loi fondatrice qui instaure la création des Forêts réservées et des Forêts protégées autorise aussi les pouvoirs publics à réguler les coupes dans les parcelles privées (chapitre V). La traduction réglementaire du contrôle des forêts privées prend effet dans la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle, lorsqu'au lendemain de l'Indépendance, les États se dotent d'une législation visant le contrôle de la ressource ligneuse des forêts

privées et des arbres hors forêt. Ainsi, dans l'État du Tamil Nadu, le *Tamil Nadu Preservation of Private Forest Act* de 1949 soumet la coupe d'arbres dans les forêts privées de plus de 2 hectares à l'obtention d'un permis. Puis en 1961, le *Tamil Nadu Private Forests (Assumption of Management) Act* donne à l'État le pouvoir de contrôler et de gérer les forêts privées pendant une période donnée.

- 9 Afin de mieux connaître l'état de la ressource forestière et ainsi de la contrôler, le *Forest Survey of India* (FSI) publie tous les deux ans un inventaire forestier, le *State of Forest Report* (SFR), dont le principal objectif est l'estimation de la superficie forestière et du stock de bois sur pied. Dans les années 1980, pour évaluer la ressource forestière, le FSI fait la synthèse de la superficie des terres occupées par des forêts inventoriées<sup>12</sup>, évalue le stock de bois sur pied des forêts classées, et calcule, grâce aux outils de la télédétection, la superficie du couvert forestier<sup>13</sup>. À partir des années 2000, le FSI procède non seulement à l'estimation du couvert arboré national (FSI, 2011 : 8) mais aussi à celle du stock de bois sur pied des arbres hors forêts (FSI, 2003 : 58). Parallèlement à cette estimation plus précise de la ressource arborée, l'argument utilisé pour justifier l'intérêt du calcul du stock de bois sur pied évolue aussi. Alors que le SFR de 1987 dit faire cette estimation pour mieux connaître la productivité potentielle des forêts (FSI, 1987 : 31), celui de 2001 est le premier SFR qui avance l'argument du stockage de carbone (FSI, 2001 : 9). La transformation du calcul du stock de bois, initialement conçu comme une mesure de la ressource ligneuse, en une estimation du carbone séquestré est l'une des traductions de l'affirmation de l'agenda environnemental qui prend de l'ampleur depuis les années 1950.
- 10 En effet, le discours naturaliste trouve une traduction dans la législation forestière dès les années 1950. Ainsi, le *Tamil Nadu Hill Areas (Preservation of Trees) Act* de 1955, qui instaure le contrôle des coupes dans les parcelles privées situées dans les régions montagneuses, affirme, dans son préambule, la nécessité de réguler la coupe des arbres en montagne au nom de la lutte contre l'érosion des sols et de la préservation du paysage, du couvert végétal et du climat. Puis en 1968, le transport du bois issu des parcelles privées est soumis à l'obtention d'un permis auprès de l'administration forestière, à l'exception du petit bois de chauffe et de neuf essences communes (*Tamil Nadu Timber Transit Rules*). Douze ans plus tard, le *Forest Conservation Act* de 1980 (amendé en 1988) renforce la protection des forêts classées en interdisant la conversion de ces dernières à un usage non forestier sans l'accord du gouvernement central indien. Cette loi présente la déforestation comme une cause de déséquilibre écologique et de détérioration de l'environnement. En 1996, un jugement de la Cour suprême, le *Godavarman verdict*, étend l'application du *Forest Conservation Act* en ordonnant aux États l'arrêt des coupes d'arbres dans les forêts classées (Menon, 2014). De plus, comme le terme forêt n'a jamais été clairement défini dans la législation forestière indienne, ce jugement affirme que le *Forest Conservation Act* s'applique à « tous les espaces occupés par des forêts selon la définition du dictionnaire, et cela, quel que soit le type de propriété et de classement » (Lélé, 2007). Le dictionnaire proposant une définition « biophysique<sup>14</sup> » de la forêt en plus de la définition légale des forêts classées, ce jugement considère donc que la législation forestière s'applique aussi aux forêts qui ne sont pas gérées par les pouvoirs publics. Ce jugement implique donc la traduction de l'écologisation de la politique forestière dans les pratiques de gestion des arbres, tant dans les forêts classées que dans les forêts privées.
- 11 Visant dans un premier temps le contrôle de la ressource ligneuse, le processus d'enclosure de l'arbre par les pouvoirs publics indiens amorcé à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle s'appuie depuis les années 1980 sur l'argument environnemental. Depuis l'Indépendance,

les forestiers sont ainsi passés du rôle de protecteur de la ressource ligneuse à celui de protecteur de l'arbre pour assurer le maintien de ses fonctions écologiques, tant dans les forêts que dans les agroforêts. L'évolution du nom du ministère en charge des forêts est d'ailleurs significative. L'*Indian Forest Service* créé en 1966 est devenu le *Ministry of Environment and Forests* en 1985 et aujourd'hui le *Ministry of Environment, Forest and Climate Change*. Parallèlement à cette écologisation de la politique forestière s'affirme petit à petit un agenda social.

## 1.2. Des forêts réservées aux forêts partagées

- 12 Au sein de l'administration forestière indienne, un courant de pensée œuvre à la reconnaissance des communautés forestières dès la création de cette administration à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Sous l'influence de l'un des forestiers allemands à l'origine de la diffusion de la foresterie scientifique en Inde, Dietrich Brandis, qui reconnaît les savoirs forestiers traditionnels, la loi qui permet l'appropriation des forêts par l'État prévoit, dans son chapitre II, la possibilité de créer des forêts villageoises, *Village Forests*. Cependant, la majorité des forestiers ne partageant pas le point de vue de D. Brandis (Guha, 2001 : 223) et la procédure étant complexe<sup>15</sup>, peu de forêts villageoises sont créées (Buchy, 1996 : 27 ; Guha, 2001 : 216). De plus, les lois forestières adoptées par les États<sup>16</sup> ne permettent pas toujours la création des forêts villageoises. C'est notamment le cas du *Madras Forest Act* de 1885, actuellement en vigueur au Tamil Nadu. Cette faible prise en compte des droits des populations locales sur la ressource forestière est la cause de conflits entre ces dernières et l'administration en charge des forêts (Guha, 2001 : 216).
- 13 Le regard de l'administration sur l'utilisation de la ressource forestière évolue à partir des années 1980, d'une part, suite à d'importants conflits opposant dans les années 1970 des communautés *adivasi*<sup>17</sup> à l'administration dans l'Himalaya et dans les Ghâts (Guha, 2001 : 230), et d'autre part, du fait de la mise en évidence, par le FSI (FSI, 1987 : 44), d'une demande en bois de chauffe supérieure au stock de bois de chauffe sur pied. Le bois de chauffe collecté dans les forêts privées, les plantations, les agroforêts et dans les jardins familiaux explique en partie cet écart, mais pas totalement. Le FSI estime que cet écart est une cause de la dégradation des forêts indiennes (FSI, 1987 : 46) et que 60 % des forêts classées soumises à un plan de gestion sont l'objet de coupes illégales liées en grande partie à la collecte de bois de chauffe (FSI, 1987 : 60).
- 14 Fort de cette expérience et de ce constat, le gouvernement indien œuvre, à partir des années 1990, à la diffusion de la foresterie participative (*National Forest Policy* de 1988) par l'intermédiaire du *Joint Forest Management* (JFM) qui préconise, pour certaines forêts classées, la mise en place de comités villageois de gestion, les *Village Forest Committees* (VFC) (Bon, 2006). Pour renforcer les droits des populations forestières, l'État indien s'est également doté en 2006 du *Scheduled Tribes and Other Traditional Forest Dwellers (Recognition of Forest Rights) Act* ou *Forest Rights Act* (FRA). Cette loi permet aux usagers de la forêt de faire reconnaître leur droit de propriété sur des parcelles classées « forêts réservées » par la puissance publique, mais cultivées ou habitées depuis plusieurs générations.
- 15 L'analyse des politiques forestières met ainsi en évidence la coexistence d'un discours naturaliste valorisant les fonctions écologiques des arbres avec un discours plus « social » qui reconnaît leurs fonctions de production et culturelles. Elle révèle aussi l'évolution des règles : alors que l'administration forestière a longtemps œuvré à la valorisation de la ressource ligneuse, depuis les années 1990 elle a pour principale mission la protection des

fonctions écologiques. Ce changement dans la manière de concevoir l'arbre par les pouvoirs publics modifie la gestion des forêts publiques et a aussi des conséquences sur celle des agroforêts. L'analyse des pratiques et des discours des forestiers et des populations qui vivent à proximité des forêts permet de les déceler.

## 2. Pratiques et discours sur l'arbre à Barathy Nagar : des « arbres forestiers » dans les agroforêts

- 16 Le paysage actuel de O'Valley a été façonné par l'histoire coloniale des Ghâts. Au XIX<sup>e</sup> siècle, les terres de la vallée appartiennent à une grande famille de propriétaires terriens, celle du *Janmi*<sup>18</sup> de Nilambur Kovilagam (Krishnan, 2009). Dès 1845, cette famille loue des terres à des agriculteurs, et en particulier à des colons britanniques qui entreprennent de créer des plantations de caféiers dans un premier temps, puis de théiers (Francis, 1908 : 374). Le développement de cette économie de plantation attire une population originaire du Kerala ou du Karnataka. La population de cette vallée a ainsi considérablement changé en un siècle. Elle a été multipliée par un peu plus de trois<sup>19</sup>. La majorité des migrants appartiennent aux castes répertoriées par la constitution indienne comme castes défavorisées, les *Scheduled Castes* (SC). Selon le recensement indien, la population actuelle de O'Valley est constituée à 40 % de populations SC et les communautés *adivasi* ne représentent plus que 2 % de la population, soit moins de 500 personnes<sup>20</sup>. Les entretiens réalisés avec des habitants de Barathy Nagar et des agents en charge des forêts de O'Valley révèlent l'importance des usages de l'arbre et une écologisation en cours des arbres des agroforêts.

### 2.1. L'arbre des agriculteurs : appropriation matérielle et idéale par les savoirs d'usage

- 17 De nombreux ouvriers agricoles des grandes plantations créent leurs propres petites plantations qui prennent la forme de petites parcelles agroforestières. Le couvert arboré de ces parcelles, dont la superficie moyenne est de seulement 0,59 ha, est relativement dense et riche, avec 370 arbres/ha pour certaines parcelles et un cortège d'au moins 27 espèces d'arbres pour l'ensemble des parcelles étudiées. Les entretiens menés avec les agriculteurs à propos du cortège arboré des agroforêts (pour les noms en latin voir Tableau 1) permettent de comprendre l'appropriation idéale de ces arbres. La majorité des agriculteurs rencontrés possèdent au moins sur leur parcelle une espèce exotique, le silver oak, à côté des espèces indigènes suivantes : jaquiers, aréquiers, manguiers et divers arbres forestiers, les *kathu marangal*.

Tableau 1. Correspondance des noms d'usage et des noms latins des arbres

Nom d'usage	Nom latin
aréquier	<i>Areca catechu</i> L.
bois de rose	<i>Dalbergia latifolia</i> Roxb.

cocotier	<i>Cocos nucifera</i> L.
goyavier	<i>Psidium guajava</i> L.
jaquier	<i>Artocarpus integrifolia</i> L.
konna	<i>Cassia fistula</i> L.
manguier	<i>Mangifera indica</i> L.
manja pallam	Cet arbre à fruit jaune n'a pas pu être déterminé botaniquement. Il a été introduit par les rapatriés tamouls venant du Sri Lanka.
murruku	<i>Erythrina indica</i> Lam.
nelli marangal	<i>Emblica officinalis</i> Gaertn.
seenakonna	<i>Gliricidia maculata</i> Steud.
senthuram	Le nom scientifique de cette espèce n'a pas pu être identifié.
silver oak	<i>Grevillea robusta</i> A. Cunn.
teck	<i>Tectona grandis</i> L.
vattakanni	deux espèces : <i>Kydia calycina</i> Roxb. et <i>Clerodendrum viscosum</i> Vent.
venteak	<i>Lagestroemia lanceolata</i> Wall.
yeladai	<i>Olea dioica</i> Roxb.

- 18 Les essences forestières les plus répandues sont le *venteak*, le *senthuram*<sup>21</sup>, deux variétés de *vattakanni*, et le bois de rose. Ces arbres forestiers sont parfois présents dans les agroforêts avant la mise en culture ou bien ils ont poussé spontanément par la suite. Les agriculteurs disent conserver ces espèces pour l'ombre qu'elles offrent à leur plantation. Ils ajoutent aussi que certains arbres forestiers offrent des usages très intéressants. Ainsi, les branches, même vertes, de *yeladai* sont utilisées comme bois de chauffe. Le *venteak* et le bois de rose fournissent un bois d'œuvre apprécié. Cependant, les agriculteurs savent que la coupe de ces arbres et la commercialisation des produits de cette coupe sont soumis à l'obtention d'un permis de transport délivré par le département forestier. C'est pour cela qu'ils les nomment arbres « du gouvernement ». L'arbre le plus apprécié pour la qualité de son bois, le bois de rose, est même qualifié par les agriculteurs de *restricted tree*, car selon eux même son émondage est interdit.
- 19 Les agriculteurs plantent aussi de nombreux arbres sur leurs parcelles, « leurs arbres ». Les trois espèces les plus présentes sont le jaquier, le silver oak et l'aréquier. Ce dernier est surtout apprécié pour la valeur commerciale de la noix d'arec, mais le tronc de l'aréquier est également utilisé pour réparer les toitures. Le jaquier est qualifié de « bon arbre », « *nalla maram* », par les habitants de Barathy Nagar qui lui reconnaissent de nombreux usages : le fruit et les graines sont des aliments appréciés, les feuilles sont



utilisées pour le paillage dans la culture du gingembre et comme fourrage pour les vaches et les chèvres, le bois sert en menuiserie. Les anciens racontent que le fruit de cet arbre a permis autrefois d'échapper à la famine<sup>22</sup>. L'autre arbre très commun, le silver oak, est originaire d'Australie. Il est l'objet de campagnes publiques de distribution de plants gratuits ou subventionnés<sup>23</sup>. Les agriculteurs ont adopté cet arbre pour diverses raisons ; ils apprécient son ombre légère, ses branches sont utilisées comme bois de chauffe, son tronc droit sert de tuteur aux plants de poivrier, ses feuilles sont utilisées comme engrais vert pour les théiers et le gingembre. Divers arbres fruitiers et des espèces à croissance rapide sont également plantés. Les fruitiers les plus courants sont le manguier, le goyavier et le cocotier. Des orangers, des citronniers, des avocatiers, des *nelli marangal* et des arbres à *manja pallam* sont aussi plantés. Les principales essences à croissance rapide sont le *seenakonna*, le *konna* et le *murruku*. Ces arbres sont régulièrement émondés pour utiliser les feuilles comme engrais vert et les branches comme bois de chauffe.

- 20 Le cortège arboré des parcelles agroforestières est ainsi constitué, selon les agriculteurs, à la fois « d'arbres forestiers » et de « leurs arbres » qui sont essentiellement des essences fruitières et des essences à croissance rapide. L'inventaire du nombre d'individus présents dans les parcelles révèle que les individus appartenant à une espèce à croissance rapide représentent en moyenne les deux tiers du total. Pourtant, les agriculteurs qualifient les espèces à croissance rapide d'arbres sans intérêt, « *useless* », et estiment que les espèces qui ont la plus grande valeur sont celles qui offrent du bois d'œuvre comme le jaquier, le bois de rose, le manguier ou le *venteak*. Ils expliquent qu'ils plantent peu ces arbres, car leur usage nécessite une démarche coûteuse en temps et en argent pour obtenir un permis pour les abattre.
- 21 Le sens donné à ces contraintes par la majorité des agriculteurs révèle un processus d'intégration des enjeux écologiques dans leurs représentations des arbres. Parmi les 71 agriculteurs rencontrés, seulement 19 disent ne pas savoir pourquoi le gouvernement met en place des mesures contraignantes pour l'utilisation des arbres présents sur leurs parcelles. Les autres expliquent clairement ces contraintes : quasiment tous<sup>24</sup> disent qu'elles sont mises en place pour protéger l'environnement. Le discours sur la valeur environnementale des arbres est donc bien connu des agriculteurs de Barathy Nagar : pour 42 personnes, la protection des arbres assure le maintien des précipitations, et pour 10 agriculteurs elle permet la protection des sols. Trois agriculteurs expliquent même que la protection des arbres favorise le maintien d'un habitat pour les éléphants.
- 22 En fin de compte, la contrainte réglementaire et l'appropriation du discours environnementaliste par les agriculteurs expliquent que dans les agroforêts, ce ne sont pas les arbres les plus estimés par les agriculteurs qui sont les plus plantés. Le discours véhiculé par les forestiers en charge des forêts de O'Valley permet de comprendre l'origine de ce décalage entre les pratiques des agriculteurs et leurs discours à propos de la valeur des arbres.

## 2.2. L'arbre des forestiers : appropriation idéale par l'écologisation

- 23 La mise au premier plan de l'agenda environnemental de la politique forestière change le regard des forestiers sur O'Valley. Longtemps considérée par les pouvoirs publics comme un territoire à vocation agricole, notamment parce qu'un arbre à grande valeur commerciale tel que le teck n'y pousse pas, cette vallée est aujourd'hui reconnue par les

forestiers comme un élément du corridor écologique de la population d'éléphants des Ghâts (ETF, 2010 : 59).

- 24 À côté des plantations agricoles, les forêts occupent un peu plus de la moitié du territoire du village administratif de O'Valley (TNFD, 2003 ; Fichet, 2009) mais elles ne sont pas classées en Forêt réservée. Il s'agissait de forêts privées qui appartenaient à la famille du *Janmi* de Nilambur Kovilagam qui a perdu son droit de propriété sur ces forêts avec l'abolition en 1969 du système *janmam*. L'administration forestière a alors entrepris de classer certaines forêts, mais le statut foncier des terres de cette vallée n'est pas encore déterminé et pour le moment aucune réserve forestière n'est créée à O'Valley. Le plan de gestion établi dans les années 1990 pour la division forestière de Gudalur souligne d'ailleurs que le statut actuel des forêts de O'Valley n'est pas propice à une « gestion facile <sup>25</sup> » (Jagdish, 1998 : 16). L'une des priorités du plan est donc de consolider le statut juridique de certaines forêts pour mieux en assurer la protection (Jagdish, 1998 : 109). Les deux autres priorités sont la conservation de la biodiversité et la restauration écologique des forêts dégradées. Des concessions de coupe ont été accordées à des entreprises avant 1997, mais depuis 1998 le département forestier ne prévoit plus d'exploitation de la ressource ligneuse de cette division (Jagdish, 1998 : 87). Ce plan, en accord avec l'agenda environnemental de la politique forestière, affiche clairement la manière de considérer les forêts de cette division forestière : des forêts à protéger pour leur biodiversité.
- 25 L'agenda social de la politique forestière ne sera mis en place dans cette division qu'à partir du plan de gestion suivant, établi à la fin des années 2000 (TNFD, 2009). Ce dernier, encore en vigueur, prévoit la mise en œuvre du *Joint Forest Management* (JFM) dans cette division, mais cela ne concerne pas toutes les populations qui dépendent des ressources forestières. En effet, le comité forestier constitué par l'administration n'associe que les populations *adivasi* qui vivent dans ou à proximité des forêts classées. Les missions de ce comité sont d'assurer la protection de la forêt contre les activités illégales et les feux de forêt, et d'offrir aux populations associées un revenu. Ce comité permet de renforcer le contrôle de l'accès aux forêts pour réduire les prélèvements. En contrepartie, le dernier plan de gestion répond aux besoins en produits arborés des agriculteurs par la mise en œuvre d'un programme de plantation d'arbres sur les terres privées, le *Tree Cultivation in Private Lands* (TCPL). Ce programme prévoit la distribution de 110 000 plants subventionnés de *silver oak* entre 2009 et 2018 (TNFD, 2009 : 73). À O'Valley, comme il n'y a pas de forêts classées et pas de titres de propriété, le JFM n'est pas mis en place et les agriculteurs ne peuvent pas bénéficier du TCPL, mais la manière de mettre en œuvre l'agenda social dans cette division affiche clairement la façon dont l'administration forestière considère les arbres de cette région. Pour elle, il y a d'un côté, des arbres forestiers à protéger avec l'aide de certaines familles *adivasi*, et de l'autre, des *silver oak* pour les agriculteurs.
- 26 Pour les forestiers, la place des populations locales dans les forêts est marginale, et cela est confirmé par les deux derniers plans de gestion où seules l'exploitation et la dégradation de la ressource sont décrites, les savoirs locaux et les pratiques culturelles n'y figurant pas. Les parties de ces plans qui leur sont consacrées mettent surtout en évidence leurs besoins en bois (TNFD, 2009 : 29), ainsi que leurs actions destructrices et illégales vis-à-vis de la forêt, telles que défrichages, coupes, pâturage, sans compter les conflits avec la faune sauvage (Jagdish, 1998 : 47-48 ; TNFD, 2009 : 23). Selon les forestiers rencontrés dans la division de Gudalur, les agriculteurs de O'Valley sont des personnes installées depuis peu dans la région, qui cherchent avant tout à tirer des bénéfices de la

coupe des arbres. En ce qui concerne les communautés *adivasi*, les forestiers admettent qu'elles connaissent bien la forêt et disent travailler souvent avec elles, mais ils soulignent que les jeunes gens qui appartiennent à ces communautés ne sont pas intéressés par le mode de vie de leurs grands-parents. Les forestiers affirment que la majorité de la génération actuelle a perdu les savoirs et savoir-faire en relation avec la forêt et les arbres.

- 27 Effectivement, des familles *adivasi* ont choisi de quitter Barathy Nagar pour aller s'installer à proximité de la ville de Gudalur, notamment pour permettre à leurs enfants d'aller plus facilement à l'école, mais aussi parce que la vie à O'Valley est difficile lorsque l'on dépend principalement de la forêt pour vivre parce que l'on ne dispose pas de terres. Sur la vingtaine de familles *adivasi* qui vivaient à Barathy Nagar jusque dans les années 1980, une seule est restée. La mise en valeur agricole de cette vallée a petit à petit modifié le mode de vie des populations qui dépendaient de la forêt. Avant la période coloniale, la principale communauté forestière qui vivait à O'Valley était les Kurumbas (Parthasarathy, 2003a, 2003b, 2005). Traditionnellement, ils étaient connus comme guérisseurs (Noble, 1968 : 117) et ils pratiquaient la chasse, la pêche, la cueillette (Noble, 1968 : 113 ; Parthasarathy, 2005 : 103-104 et 108) et l'agriculture itinérante en forêt (Parthasarathy, 2005 : 102-109 ; Noble 1968). Aujourd'hui, environ 200 familles *adivasi* vivent toujours dans le village administratif de O'Valley, mais leur mode de vie a considérablement évolué. Une étude menée à l'échelle du district des Nilgiri par l'anthropologue Jakka Parthasarathy (2007b) révèle que seulement 28 % des familles Jenu Kurumbas ont comme principale activité la collecte de produits forestiers. Les autres familles tirent leurs revenus d'emplois fournis par le département forestier ou de l'agriculture. Les pouvoirs publics, mais aussi des associations locales qui œuvrent pour l'amélioration des conditions de vie des communautés *adivasi*, telles que ACCORD<sup>26</sup> et CTRD<sup>27</sup>, ont encouragé les *Adivasi* à cultiver des théiers.
- 28 Le maintien des usages traditionnels des produits forestiers est confronté à un contexte socio-économique peu favorable et aussi à une absence de soutien de la part des pouvoirs publics. Les produits forestiers non ligneux sont inventoriés dans les plans de gestion (Jagdish, 1998 : 69 ; TNFD, 2009 : 29) mais le dernier plan de gestion propose d'abandonner leur vente car leur collecte « réduit l'ensemencement en forêt » (TNFD, 2009 : 77). L'administration forestière indienne accorde plus d'importance à la préservation des fonctions écologiques des forêts qu'à la connaissance et à la préservation des savoirs et savoir-faire forestiers des populations qui dépendent de la forêt.

## Conclusion

- 29 L'écologisation de la politique forestière requalifie la ressource arborée des agriculteurs en donnant aux « arbres forestiers » un statut particulier fondé sur leurs fonctions écologiques et minorant leurs valeurs sociales. Avec le *JFM* et le *Forest Right Act* la politique forestière indienne reconnaît une place aux populations locales dans les forêts indiennes, et donc à l'arbre comme ressource. Cependant, au sein de l'administration forestière, la forêt est essentiellement considérée comme un écosystème autonome, indépendant du monde rural. À O'Valley, cette conception conduit l'administration à affirmer l'importance des fonctions écologiques de la forêt, mais aussi celle des arbres forestiers présents dans les agroforêts, au détriment de leurs valeurs sociales et économiques. En mettant l'accent sur la protection, l'administration contraint les usages

de l'arbre par les populations locales et ignore un siècle de gestion agroforestière. Cette manière de qualifier les arbres fait partie d'une stratégie d'affirmation de l'existence d'une forêt « naturelle », au sens de forêt sans homme. Aujourd'hui les essences qui poussent spontanément dans les forêts et dans les parcelles agroforestières sont qualifiées « d'arbres forestiers » par les agriculteurs ; en les nommant ainsi, elles sont officiellement exclues des processus de production. L'affirmation de l'importance des fonctions écologiques permet aux forestiers de s'approprier « idéellement » une partie des arbres présents sur les parcelles des agriculteurs.

- 30 Cette appropriation idéale participe à l'écologisation des pratiques de gestion des arbres. La qualification « d'arbres forestiers » appliquée aux arbres qui poussent spontanément dans les agroforêts est un signe de l'intégration par les agriculteurs des enjeux écologiques mis en avant par la politique de protection de la forêt. Cependant, l'attribution d'une valeur d'usage aux arbres forestiers par les discours des agriculteurs indique qu'ils n'ont pas pour autant renoncé totalement à l'appropriation idéale de ces arbres, même s'ils ont renoncé officiellement à leur appropriation matérielle. De plus, les arbres à croissance rapide qui ne sont pas valorisés dans le discours des agriculteurs ne sont pas totalement inutiles dans les faits. Leur fonction agronomique dans les agroforêts (ombre, tuteur, engrais vert) est reconnue par les agriculteurs, et l'expression « nos arbres » pour les qualifier permet de signaler leur caractère « domestique », et ainsi d'éviter que le couvert agroforestier ne soit qualifié de forêt. Cette façon de nommer les arbres fait partie de la stratégie d'occupation du territoire qui oppose actuellement agriculteurs et forestiers. Les agroforêts sont en quelque sorte la scène d'une confrontation entre deux visions des arbres où l'appropriation idéale permet de contraindre l'appropriation matérielle.
- 31 Les communautés *adivasi* qui proposent une vision plus holiste des arbres et de la forêt sont en dehors de cette scène, à l'exception des familles qui pratiquent l'agriculture, mais leur vision de l'arbre, peu reconnue par l'administration forestière, est en cours d'érosion. La mise en place de comités de *JFM* pour protéger les forêts pourrait laisser espérer aux familles *adivasi* un nouveau statut plus favorable à l'expression de leur conception des arbres, mais le mode de collaboration instauré par les forestiers avec uniquement une partie des populations locales, celles appartenant aux communautés *adivasi*, y est peu propice pour deux raisons. D'une part, parce que la fonction de gardien des forêts assignée aux populations associées au *JFM* place celles-ci dans une position conflictuelle vis-à-vis des autres populations locales. D'autre part, parce que la forte hiérarchie des pouvoirs au sein de ces comités, favorable aux élites en place, ne permet guère l'expression des personnes les plus défavorisées (Laval, 2008 ; Macura *et al.*, 2011).
- 32 La politique forestière indienne met en œuvre une approche participative depuis les années 1990, mais actuellement les forestiers rencontrés à O'Valley œuvrent surtout à la diffusion de la conception écologique de l'arbre. Peu sensibilisés aux enjeux sociaux et culturels de la forêt, ils ne voient dans la majorité des populations locales que la cause de la dégradation des forêts. Ils n'envisagent la protection des forêts qu'en excluant ces populations, et lorsque des populations locales sont associées à la gestion des forêts, c'est en tant que gardiennes de la forêt. La distinction entre « arbres forestiers » et « arbres agricoles » au sein des agroforêts de O'Valley confirme que la forêt rurale est bien le produit des politiques forestières et des pratiques agricoles, et que les spécificités de cette forêt sont loin d'être reconnues par l'administration (Michon *et al.*, 2013 ; Genin *et al.*, 2013). Pour le moment, c'est une conception dichotomique de l'arbre qui prévaut ; elle est

le résultat, d'une part, d'une appropriation idéale d'une partie des arbres des agroforêts par l'administration forestière, fondée sur des savoirs scientifiques, et d'autre part, des difficultés de cette dernière à reconnaître les conceptions de l'arbre des populations locales. À O'Valley, une limite « *de la capacité transformatrice de l'écologisation* » (Deverre et de Sainte Marie, 2014 : 16) de la politique forestière tient au fait que l'agenda environnemental est privilégié, et cela même dans la mise en œuvre du *JFM*.

---

## BIBLIOGRAPHIE

- Bon E., 2006, « Gestion scientifique et rationnelle des ressources forestières indiennes ? Une application des modèles d'aménagement de l'espace par séparation », *BAGF*, vol. 83, n° 2, p. 175-190.
- Buchy M., 1996, *Teak and Arecanut, Colonial state, Forests and people in the Western Ghats, 1800-1947*, Pondicherry, French Institute.
- FSI (Forest Survey of India), 1987-2013, *The State of Forest Report*, Dehradun, Government of India, Ministry of Forest.
- ETF (Elephant Task Force), 2010, *Gajah – Securing the Future for Elephants in India*, Delhi, Ministry of Environment and Forests.
- Deverre C., de Sainte Marie C., 2014, « De l'écologisation des politiques agricoles à l'écologisation de l'agriculture », *Les Dossiers de l'environnement de l'Inra*, n° 34, p. 9-17.
- Fichet L-V., 2009, *Un système d'information géographique au service du développement local – Organiser et valoriser les données d'une ONG, le CTRD Trust (Tamil Nadu, Inde du Sud)*, master 2 AUDT, géographie, université Lille 1, Villeneuve-d'Ascq, 103 p.
- Francis W., 1908, *The Nilgiris – Madras District Gazetteer*, Madras, Madras Government Press.
- Genin D., Aumeeruddy-Thomas Y., Balent G., Nasi R., 2013, « The multiple dimensions of rural forests: lessons from a comparative analysis », *Ecology and Society*, vol. 18, n° 1, <http://dx.doi.org/10.5751/ES-05429-180127>.
- Guillermé S., Kumar B.M., Menon A., Hinnewinkel C., Maire E., Santhoshkumar A.V., 2011, « Impacts of public policies and farmers preferences on agroforestry practices in Kerala, India », *Environmental Management*, vol. 48, n° 2, p. 351-364.
- Godelier M., 1984, *L'idéal et le matériel*, Paris, Fayard.
- Guha R., 1983, « Forestry in British and Post-British India – A historical analysis », *Economic and Political Weekly*, 29<sup>th</sup> October 1983, p. 1882-1895.
- Guha R., 2001, « The Prehistory of Community Forestry in India », *Environmental History*, vol. 6, n° 2, p. 213-238.
- Gumuchian H., Pecqueur B., 2007, *La ressource territoriale*, Paris, Economica.
- Jagdish P., 1998, *Working plan for the Gudalur Forest Division (1998-2008)*, Chennai, Tamil Nadu Forest Department.

- Kinhal G. A., 2005, « Public interest dilemma in India's national forest policies – An analysis », *Indian Forester*, may 2005, p. 673-680.
- Krishnan S., 2009, « Of Land, Legislation and Litigation : Forest Leases, Agrarian Reform, Legal Ambiguity and Landscape Anomaly in the Nilgiris, 1969-2007 », *Conservation and Society*, vol. 7, n° 4, p. 283-298.
- Laval M., 2008, *People, elephants and forests : collective action to manage an environmental wicked problem in Kodagu, Western Ghats*, master Forêt Nature et Société, Environnement, AgroParisTech-ENGREF, Paris, 154 p.
- Latour B., 1997, *Nous n'avons jamais été modernes – Essai d'anthropologie symétrique*, Paris, La Découverte.
- Lélé S., 2007, « A “defining” Moment for forest ? », *Economic and political Weekly*, vol. 42, n° 25, p. 2379-2382.
- Levy J., Lussault M., 2003, *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Paris, Belin.
- Macura B., Zorondo-Rodriguez F., Grau-Satorras M., Demps K., Laval M., Garcia C. A., Reyes-Garcia V., 2011, « Local community attitudes toward forest outside protected areas in India – Impact of legal awareness, trust and participation », *Ecology and Society*, vol. 16, n° 3, <http://dx.doi.org/10.5751/ES-04242-160310>.
- Mathevet R., Couespel A., 2012, « Histoire environnementale et *Political ecology* des marais du Scamandre en Camargue occidentale », in Gautier D., Benjaminsen T.A. (dir.), *Environnement, discours et pouvoir – L'approche Political ecology*, Paris, Quae, p. 65-85.
- Menon, A., 2014, « The Godavarman Judgment: Erasing the Plurality of Land Use in Gudalur, Tamil Nadu », in Bavinck J.M., Jyotishi A. (eds.), *Conflicts, Negotiations and Natural Resource Management: A Legal Pluralism Perspective from South and Southeast Asia*, New Delhi, Routledge, p. 33-50.
- Michon G., Nasi R., Balent G., 2013, « Public policies and management of rural forests: lasting alliance or fool's dialogue? », *Ecology and Society*, vol. 18, n° 1, <http://dx.doi.org/10.5751/ES-05706-180130>.
- Noble W.A., 1968, *Cultural Contrast and Similarities Among Five Ethnic Groups in the Nilgiri district Madras State India 1800-1963*, PhD Thesis, Geography, Baton Rouge, Louisiana State University, 236 p.
- Parthasarathy J., 2005, *Kattunayakans of Nilgiri District, Tamil Nadu – A Tribal Cultural Documentation*, Udhagamandalam (Tamil Nadu): Tribal Research Center – HADP.
- Parthasarathy J., 2007a, *Tribes & inter-ethnic relationship in the Nilgiri district, Tamil Nadu*, Udhagamandalam (Tamil Nadu), Tribal research Center – HADP.
- Parthasarathy J., 2007b, *Socio-economic appraisal of the Paniyans & Kurumbas of the Nilgiri district, Tamil Nadu*, Udhagamandalam (Tamil Nadu), Tribal research Center – HADP.
- Rangarajan M., 1996, *Fencing the Forest, Conservation and ecological change in India's Central Provinces, 1860-1914*, Delhi, Oxford University Press.
- TNFD (Tamil Nadu Forest Department), 2003, *Gudalur division – Forest type*, Chennai, Tamil Nadu Forest Department Geomatic Center, 1 map.
- TNFD (Tamil Nadu Forest Department), 2009, *Preliminary working Plan for The Gudalur Forest Division (2008-2018)*, Chennai, Tamil Nadu Forest Department.

Thompson E. P., 1975, *Whigs and Hunters : The Origin of the Black Act*, Londres, Allen Lane, Breviary Stuff Publications (re-edition 1<sup>er</sup> mars 2013).

Srinivasa Iyengar P.T., 1995, *History of the Tamils – From the earliest times to 600 A.D.*, New Delhi, Asian Education Services.

## ANNEXES

Liste des sigles :

FRA : *Scheduled Tribes and Other Traditional Forest Dwellers (Recognition of Forest Rights) Act ou Forest Rights Act*

FSI : *Forest Survey Of India*

JFM : *Joint Forest Management*

MEA : *Millenium Ecosystem Assessment*

SC : *Scheduled Caste*

SE : services écosystémiques

SFR : *State Forest Report*

TCPL : *Tree Cultivation in Private Lands*

TNFD : *Tamil Nadu Forest Department*

## NOTES

1. Parmi les forêts inventoriées par l'État, dites « *Recorded Forests* », 81 % sont des forêts classées qui sont protégées par l'administration forestière : 51 % sont des « *Reserved Forests* » et 30 % des « *Protected Forests* » (FSI, 2013). Dans les forêts réservées, tous les usages sont interdits à l'exception de quelques usages identifiés lors du classement. Dans les forêts protégées, les usages interdits doivent être indiqués dans la notification lors du classement.

2. En Inde, le stock de bois sur pied est de l'ordre de 1 700 m<sup>3</sup>/km<sup>2</sup>.

3. Les entretiens qui duraient en moyenne une heure étaient des entretiens semi-directifs.

4. Pour plus de précisions, voir la question de l'enclosure dans la sous-partie 1.1.

5. Selon le recensement agricole indien, les agriculteurs qui possèdent moins de 1 acre (0,4 ha) sont des agriculteurs marginaux et ceux qui possèdent entre 1 et 5 acres (0,4 à 2 ha) sont des petits agriculteurs.

6. Trente familles cultivent caféiers et théiers à proportion égale, les théiers sont la culture principale de 20 familles, et les caféiers de 5 familles.

7. Les relations entre les forestiers et les agriculteurs étant tendues, plusieurs forestiers ont préféré ne pas répondre à nos questions, et ceux qui ont accepté de discuter avec nous ont souhaité garder l'anonymat.

8. « *Nos propres arbres* ».

9. « *Les arbres de la forêt* ».

10. Pour plus de précisions à propos du cortège arboré et des noms latins des espèces, voir la sous-partie 2.1.

11. Le terme « enclosure » est utilisé ici dans son acception anglo-saxonne qui qualifie ainsi la fin des droits d'usage et des communaux (Thompson, 1975).

12. Dans sa typologie d'occupation du sol, le ministère de l'Agriculture identifie une catégorie « forêt » ou « *Recorded forest area* » (FSI 2013 : 57). Il s'agit de forêts non classées pouvant appartenir à divers types de propriétaires et de forêts classées (*Reserved forest* et *Protected forest*) appartenant à l'État (FSI, 1999 : 17).
13. Le couvert forestier, *forest cover*, correspond aux terres dont le taux de couverture arboré est supérieur à 10 % (FSI, 1997 : 2).
14. Définition du *Oxford English Dictionary*: « 1/ *An extensive tract of land covered with trees and undergrowth, sometimes intermingled with pasture.* 2/ *Historically, an area, typically owned by the sovereign... and having its own laws.* »
15. Pour qu'une forêt soit déclarée *Village Forest*, elle devait être au préalable déclarée *Reserved Forest*. Cela permettait de transformer les usages traditionnels en privilèges.
16. À l'époque coloniale, il s'agissait de Provinces.
17. En Inde, la constitution identifie les communautés les plus défavorisées. Parmi ces communautés, elle nomme *Scheduled Tribes* (ST) notamment les communautés qui traditionnellement dépendent de la forêt et qui pratiquent un culte proche de l'animisme. Les organisations œuvrant pour la reconnaissance des droits de ces communautés utilisent le terme *Adivasi* pour les nommer.
18. Un *Janmi* est un propriétaire terrien des provinces du Travancore et du Malabar de l'époque précoloniale.
19. La population de O'Valley est passée de 6 693 habitants en 1891, date du premier recensement indien, à 21 943 habitants au début du XXI<sup>e</sup> siècle (recensement de 2011).
20. Il s'agit des données du recensement de population, cependant une étude réalisée par le *Tribal research center* (Parthasarathy, 2007a) estime que les communautés *adivasi* de O'Valley ont une population totale de 1 025 personnes, soit 200 familles.
21. Le nom scientifique de cette espèce n'a pas pu être identifié.
22. L'historien P.T. Srinivasa Iyengar confirme que le fruit du jaquier était une denrée de base dans les Ghâts (Srinivasa Iyengar, 1995 : 254).
23. Ces plants sont distribués par trois départements : le département d'horticulture les subventionne pour l'amélioration des plantations de théiers, le département d'ingénierie agricole en distribue pour la protection des sols et le département forestier fait de même pour le boisement des terres privées.
24. Une seule personne explique que le gouvernement met en place ces restrictions pour des raisons économiques : le contrôle de la ressource arborée permettrait d'augmenter le budget de l'État.
25. « *The legal position of the forest of this division is not very conducive to easy management* » (Jagdish, 1998: 16).
26. Créée en 1985, l'ONG ACCORD (*Action for Community Organisation, Rehabilitation and Development*) a apporté un soutien technique et financier à 1 000 familles *adivasi* pour créer des petites plantations de théiers (de 0,5 à 1 acre). Cette association est également à l'origine de la création d'une société de commercialisation de feuilles de théiers dirigée par un groupe de personnes *adivasi*, la *Adivasi Tea Leaf Marketing Society*.
27. Créée en 1988, l'ONG CTRD (*Center for Tribal Rural Development*) a mis en place un programme de formation auprès de 500 familles *adivasi* qui cultivent des théiers pour les aider à améliorer leurs pratiques culturelles.



---

## RÉSUMÉS

Habités depuis plus de 12 000 ans, les paysages arborés des Ghâts occidentaux constituent un objet d'étude intéressant pour comprendre comment, de nos jours, le discours écologiste à propos de l'arbre s'articule avec celui des agriculteurs sur la ressource arborée. L'analyse des manières de concevoir les arbres et leurs usages, de l'évolution de celles-ci et des modalités d'accès à la ressource arborée ainsi que des pratiques de gestion des arbres a été réalisée à partir 1/ d'observations de terrain associées à des enquêtes auprès d'agriculteurs valorisant la ressource arborée, et 2/ de l'étude des plans de gestion des forêts réservées, des inventaires forestiers et de la législation forestière. Ce travail montre que les agriculteurs font la distinction au sein de leurs agroforêts entre ce qu'ils qualifient d'« arbres forestiers » d'une part et « leurs arbres » d'autre part. L'analyse des politiques forestières permet de comprendre que cette manière de qualifier les arbres est le résultat de la mise en avant de l'agenda environnemental par l'administration forestière, et de l'intégration de cet agenda par les populations qui dépendent de la ressource arborée dans leur quotidien. Dans le discours, la majorité des agriculteurs mobilisent l'argument écologique en particulier pour justifier l'interdiction de couper les arbres qualifiés de « forestiers », mais ils n'en oublient pas pour autant leurs valeurs sociales et économiques.

Inhabited for over 12,000 years, the forested Western Ghats landscapes are an interesting object of study for understanding how environmentalist discourse about the tree is currently articulated with the farmers' discourse about the tree resource. Analysis of ways to conceive trees and their uses and the evolution of those conceptions, of the rules for access to the resource tree and of tree management practices was conducted based on 1/ field observations supplemented by surveys of farmers valuing the tree resource, and on 2/ study of reserved forest management plans, forest surveys and forest legislation. This work shows that farmers make a distinction in their agroforests between what they describe as "forest trees" on the one hand and as "their trees" on the other. The analysis of forest policy helps to understand that this way of qualifying the trees is the result of bringing forward the environmental agenda by the forestry administration, and of the integration of this agenda by the people who depend on tree resource in their daily lives. In the speech, the majority of farmers mobilizes the ecological argument in particular to justify the ban on cutting "forest trees", but they do not forget social and economic values of those trees.

## INDEX

**Keywords :** tree, tree resource, discourse, uses, Western Ghats

**Mots-clés :** arbre, ressource arborée, discours, usages, Ghâts occidentaux

## AUTEURS

### **CHRISTELLE HINNEWINKEL**

Christelle Hinnewinkel, maître de conférences en géographie, a fait sa thèse sur les pratiques agricoles dans le sud de l'Inde et a participé au projet « ANR-06-PADD-014, Popular » sur les forêts rurales. La territorialisation des politiques environnementales est son principal intérêt de recherche, Université Lille, EA 4477 – TVES – Territoires Villes Environnement et Sociétés, christelle.hinnewinkel@univ-lille1.fr

### **SYLVIE GUILLERME**

Sylvie Guillermé est chargée de recherche en géographie. Ses travaux portent sur une approche géographique des dynamiques paysagères et de la gestion de la biodiversité dans les espaces naturels et ruraux, en s'intéressant plus particulièrement aux activités humaines génératrices de biodiversité, notamment à travers les pratiques agricoles ou la gestion des forêts, Université Toulouse Jean Jaurès, Laboratoire GEODE (UMR 5602 CNRS), sylvie.guillermé@univ-tlse2.fr

### **BÉATRICE MOPPERT**

Béatrice Moppert, maître de conférences en géographie, a fait sa thèse sur les dynamiques paysagères et la gestion de la biodiversité dans le sud de l'Inde, et participe actuellement au projet « ANR-13-BSH1-0001, AQAPA » sur la patrimonialisation des paysages dans le nord de l'Inde et à un projet sur les savanes à La Réunion. Ses travaux portent notamment sur les processus de patrimonialisation des espaces protégés, Université de La Réunion, Laboratoire CREGUR, beatrice.moppert@univ-reunion.fr